

Projet éolien du Fossé Châtillon

Commune de Buire-au-Bois

Lettre d'information #2 - juin 2023

Le mot de la cheffe de projet : le projet a été déposé en Préfecture !

Madame, Monsieur,

Depuis plus de trois ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Buire-au-Bois. Une première phase a consisté à nous assurer de l'approbation du conseil municipal, et à obtenir par la suite l'accord des propriétaires et exploitants de la zone.

Suite à cela, nous avons lancé au début de l'année 2021 les études nécessaires au développement du projet (vent, environnement, paysage, acoustique). Ce sont ces longues études (deux ans environ) qui nous permettent de définir le projet, au regard des différents enjeux de la zone, tant sur un plan écologique qu'humain. Désormais, l'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du projet ont été finalisées. Nous avons donc pu déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien du Fossé Châtillon en avril 2023,

Les services instructeurs étudient actuellement le dossier et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction du dossier s'ouvrira : celle de l'enquête publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

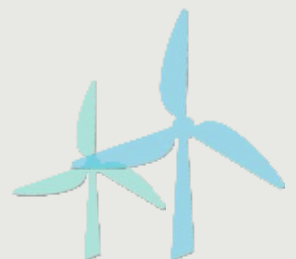
Cette deuxième lettre d'information revient plus en détail sur les études réalisées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes. D'ici là, nous vous invitons à venir nous rencontrer (voir ci-dessous).

Plus d'information sur le site internet dédié au projet :

www.buire-au-bois.projet-eolien.com



Julie HELLEUX
Cheffe de projets
julie.helleux@rwe.com



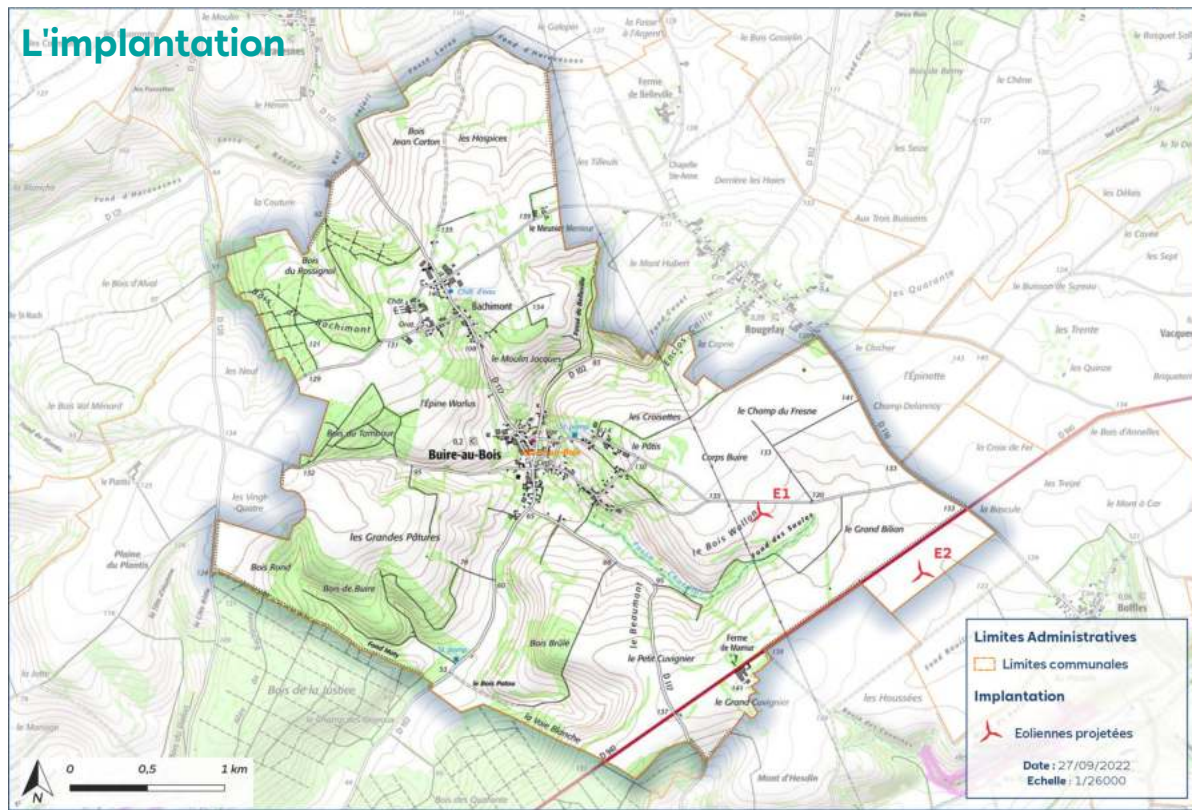
INVITATION À UNE PERMANENCE PUBLIQUE



**Venez nous rencontrer le 21 juin 2023 entre 18h et 20h
à la mairie de Buire-au-Bois**

Passez à votre convenance en Mairie nous rencontrer, vous informer sur les études réalisées et le projet proposé. Notre équipe sera à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

Le projet finalisé



Le projet éolien du Fossé Châtillon, en référence au cours d'eau qui traverse la commune, est composé à ce jour de deux éoliennes. Une troisième éolienne reste envisageable techniquement, mais nous ne disposons pas de toutes les autorisations nécessaires.



2 à 3
éoliennes

d'une hauteur de 150 à 165 mètres
en bout de pale



3 à 3,6
MW

de puissance unitaire



11 600
habitants alimentés

sur la base de 3 éoliennes de 3,6 MW
(Estimation chauffage compris)

Les grandes étapes du projet

Rencontre des élus,
propriétaires et exploitants

2019

**2021
2022**

Réalisation des
études

Dépôt d'un dossier
en Préfecture

**Avril
2023**

**Année
2023**

Instruction et examen
du dossier par l'Etat

Enquête publique

**Printemps
2024**

2024

Décision
Préfecturale

Construction

2026

Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des résultats de ces études.

Résultats de l'expertise environnementale

Au cours de l'année 2021, des écologues du bureau d'étude expert Envol Environnement ont recensé les espèces présentes sur la zone d'étude. Ces observations ont été menées durant un cycle biologique complet : migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage, avec une trentaine de sorties réalisées, sur des plages horaires variées. La flore, les mammifères, les insectes, les amphibiens, les reptiles ont été recensés et une attention particulière a été portée sur les oiseaux et les chauve-souris.



Busard Saint Martin



Alouette lulu

5 espèces d'oiseaux à patrimonialité forte ont pu être observées, comme l'Alouette lulu, le Busard-Saint-Martin ou la mouette mélanocéphale.

Les chauve-souris ont également été étudiées par le biais de micros posés en altitude sur le mât de mesure et d'écoutes actives au sol. Le bilan montre une activité des chauves-souris principalement au niveau des haies et des lisières de l'aire d'étude immédiate. La Pipistrelle Commune est l'espèce la plus représentée lors sur les relevés produits sur le terrain.

Suite à l'observation d'espèces plus ou moins sensibles à l'éolien, des mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont été mises en place en collaboration avec le bureau d'étude. Quelques exemples de mesures sont décrits plus loin dans cette lettre.

Une fois ces mesures considérées, les impacts résiduels du projet éolien sont jugés faibles à très faibles sur l'environnement.

Résultats de l'expertise sur l'acoustique

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'étude indépendant Sixense Engineering en mars 2022. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les cinq zones d'habitations les plus proches de la zone d'étude du projet. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'urgence acoustique effectués après mise en service du parc.



Sonomètre d'une étude acoustique



Résultats de l'expertise sur le paysage

L'étude paysagère du dossier a été réalisée par le bureau d'étude expert ATER Environnement, expérimenté dans le domaine de l'éolien dans toute la région. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. Elle permet ainsi d'orienter le projet vers une implantation cohérente avec son territoire. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte, pour obtenir une géométrie y intégrant au mieux le nouveau parc.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 40 photomontages qui permettent de visualiser ce projet de parc éolien depuis de nombreux points de vue. Trois d'entre eux sont présentés ci-dessous. Il est également possible d'en consulter d'autres sur le site internet du projet : www.buire-au-bois.projet-eolien.com



Photomontage depuis le bourg de Buire-au-Bois, une pale est visible au loin, au centre de la photo



Photomontage depuis la D102 au nord-est de Rougefay



Photomontage depuis la sortie de Boffles, rue des Tilleuls

Zoom sur les mesures E.R.C : Eviter, Réduire, Compenser

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels du projet. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". RWE Renouvelables France est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser (dans cet ordre) les impacts. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non exhaustifs des mesures proposées pour le parc éolien du Fossé Châtillon sont présentés ci-dessous :



- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques
- Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères



- Accompagnement et plantation végétale masquant les éoliennes depuis certains lieux de vie présents sur Buire-au-Bois, Rougefay, Vacquerie-le-Boucq ou Fortel-sur-Artois.



- Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service pour ajuster le plan de bridage

